

### 3 LEURS BOBARDS SUR L'ENVIRONNEMENT

« L'épuisement des ressources naturelles non renouvelables, la raréfaction de l'eau douce, la pollution due à l'accroissement de l'activité productive sont autant de suites à la progression galopante de la démographie mondiale. »

Nicolas Sarkozy<sup>1</sup>

#### CE QUE DIT LA DROITE

« La première cause de dégradation de l'environnement, c'est le nombre d'habitants dans la planète. »

Le projet de Les Républicains pour 2017

« Ça fait 4,5 milliards d'années que le climat change. L'homme n'est pas le seul responsable de ce changement. »

Nicolas Sarkozy, devant l'Institut de l'Entreprise

#### POURQUOI C'EST UNE IMPASSE



► DE LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE MONDIALE : LE RÉCHAUFFEMENT DE LA PLANÈTE EST LARGEMENT CAUSÉ PAR L'ACTIVITÉ HUMAINE.



► LES PRINCIPALES SOURCES DE DÉGRADATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE MONDE : LA EXCÈS DE LA SUREXPLOITATION AGRICOLE.

► Si la population mondiale avait un mode de vie comparable au nôtre, il faudrait l'équivalent de 3 planètes Terre pour subvenir à nos besoins.

#### CE QUE ÇA IMPLIQUERAIT

► LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT EST DONC, POUR LA DROITE, AVANT TOUT UN PROBLÈME DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE TROP IMPORTANTE, NOTAMMENT DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT !



► La solution est toute trouvée : organiser « une grande conférence mondiale sur la démographie ».



► EN D'AUTRES TERMES : imposer aux pays en développement une réduction de leur croissance démographique pour permettre aux pays les plus développés de continuer à vivre selon les mêmes modes de consommation.

► ET POUR CAUSE ! CELA PERMET DE S'EXONÉRER DE TOUT EFFORT DANS LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ! C'EST D'AILLEURS CE QUE PROPOSE LA DROITE EN DÉFENDANT :



► l'exploitation des énergies polluantes comme le gaz de schiste.



► la mise à bas des normes écologiques.



► la fin du soutien au développement des énergies renouvelables.



► la réduction des subventions aux associations environnementales.

<sup>1</sup> Nicolas Sarkozy, dans « L'Émission Politique » sur France 2 le 15 septembre 2016

## CE QUE NOUS AVONS FAIT

### ►► ADOPTION DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT À L'INITIATIVE DE LA FRANCE

À l'initiative du Président Hollande, la France a été le seul pays à prendre la responsabilité d'organiser la COP 21:



- pour la première fois la communauté internationale s'est engagée à limiter le réchauffement de la planète bien en-deçà de 2°C d'ici la fin du siècle.

### ►► ADOPTION DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



- elle fixe l'objectif d'une baisse de l'émission des gaz à effet de serre de **40%** d'ici à 2030.



- vise à porter à **32%** la production d'énergies renouvelables en 2030.



- interdit la distribution en caisse de sacs plastiques à usage unique.

### ►► RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ



- INTRODUCTION DES PRINCIPES DE SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE, DE NON-RÉGRESSION EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE ET D'ACTION PRÉVENTIVE inscrite dans le préjudice écologique dans le code civil.
- CRÉATION DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ.
- CRÉATION DE ZONES PRIORITAIRES POUR LA BIODIVERSITÉ, de zones de conservation halieutiques, et d'obligations réelles environnementales.
- RATIFICATION DU PROTOCOLE DE NAGOYA sur le partage des ressources génétiques.
- RENFORCEMENT DES SANCTIONS ET AMENDES pour lutter contre le trafic d'espèces.
- REFORME DE LA GOUVERNANCE DES AGENCES DE L'EAU vers une meilleure représentation d'intérêts non-économiques.
- INTERDICTION DES PESTICIDES NÉONICOTINOÏDES.

### ►► LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR



- CRÉATION DE «ZONES À CIRCULATION RESTREINTE» visant à lutter contre la pollution atmosphérique dans les villes.
- EXPÉRIMENTATION DES CERTIFICATS DE QUALITÉ DE L'AIR qui permettront de classer les véhicules selon leur niveau de pollution.
- MISE EN ŒUVRE D'UNE INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE VÉLO fixée à 25 centimes d'euros par kilomètre.
- RATTRAPAGE DE LA DIFFÉRENCE DE FISCALITÉ ENTRE L'ESSENCE ET LE DIESEL de 0,55 centimes d'euros entre 2014 et 2016.
- AIDES À L'ACQUISITION DE VÉHICULES À FAIBLES ÉMISSIONS, NEUFS OU D'OCCASION: majoration du bonus écologique jusqu'à 10000 euros lorsque l'ancien véhicule diesel est mis au rebut.
- PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES en lien avec les collectivités territoriales.